



Erreur de rédaction sur mon cnf que faire ??

Par **hich**, le **15/05/2011** à **02:50**

Bonjour, rnj'habite en Algérie rncela fait 4 ans que j'ai envoyer une demande de CNF en dossier groupé ma mère moi ma soeur et mon petit frère au service de la nationalité des Français nés et établis hors de France de Paris (30 rue du Château des Rentiers, 75647 Paris Cedex 13. rnnon a obtenu nos CNF par filiation maternelle mère FRANÇAISE ya un mois de ça. rnMAIS je viens de m'apercevoir qu'une erreur de rédaction a été commise'sur mon CNF concernant le prénom de mon père il on ajouter le prénom de son père a son prénom(Mon grand père paternelle). rnil on pas fait la différence dans mon acte de naissance ou je sais pas ou entre (BEN) qui veux dire en arabe(fils de) et il l'on pris pour un 2eme prénomrnmon père s'appelle: rn*****Mohamed Benali. et son père AMAR (mohamed benali (Ben =fils de amar)rnnet il on mis sur mon CNFrn rn fils de***** mohamed benali ben Amar et de *****Nom prénom de ma mere***** sons épouse. rnque faire ya que moi qui a cette erreur sur le CNF pour ma soeur et mon frère toute et Ok il se son pas trompé même sur le CNF de ma mère il on marqué le nom juste de mon père .rnnon sachent que les document constitution le dossier son les même qui on utiliser pour traité les 4 demande (acte de naissance des parents acte de mariage livret de famille)rnje ne comprend pas comment il on fait cette erreur et que faire pour rectifié ? rnet es que ça va me créer des problème lors de la transcription de mon acte de naissance a Nantes? en sachent que ma filiation de français a été établie a l'égard de ma mère?? pas a l'égard de mon père ? rnpliiizzzz une réponse
rnMerci

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **10:47**

Il faut demander au tribunal la rectification de l'erreur de plume

Par **hich**, le **15/05/2011** à **11:07**

Merci pour la réponse @ mimi493rnjuste une autre question je peu transcrire mon acte de naissance a Nantes ou ça va me posé un problème vu que le CNF et demandé juste pour prouvé la nationalité ? car sur mais papier toute et juste !rnnet je rectifierai le CNF après car mes info a moi son juste sur celui si sauf qu'au lieu d'avoir juste le prénom de mon père j'ai aussi celui de mon grand père. deux en, un .rn en sachant que ce n'est pas par de la filiation paternelle que j'ai eu mon CNF mais de ma filiation maternelle !rnMerci :)

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **18:02**

Le problème est que votre acte de naissance porte la mention du père, donc il y aura aussi l'erreur, il faudra faire rectifier l'acte de naissance. rnVous allez demander CNI et passeport sur la base d'un acte de naissance erroné, c'est chercher les ennuis dans le contexte actuel

Par **hich**, le **15/05/2011** à **19:22**

Non mais mon acte de naissance et un acte de naissance Algérien et il n'est pas erroné ces le tribunal de paris qui na pas su limité le prénom de mon père entre son prénom et celui de son père rnrndans mon acte de naissance et écrit mon Nom + prénom et dan ma filiation ces écrit fils de ****Nom du père**** Mohamed benali ben Amar ça veux dire Mohamed benali fils de Amar j'ai mon père et mon grand père qui figurent dan mon acte EN ARABE **ben** VEUX DIRE FILS mais eu il on tous pris comme prénom du père tu vois le truc..rnj'ai rien a corriger sur mon acte de naissance car ce n'est pas faux.

Par **hich**, le **15/05/2011** à **19:31**

Moi ce que je voulais savoir si je demande ma transcription de mon acte de naissance a Nantes avec mes papier Algérien qui ne son pas erroné es qu'il vend se baser sur ce que je vais leur donné ou sur le CNF car mon papa sont prénom ces Mohamed benali pas mohamed benali ben Amar même dan mon acte de naissance mariage des parent et livret de famille ?

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **19:56**

ils vont refuser puisque le CNF ne porte pas les mêmes mentions

Par **hich**, le **15/05/2011** à **20:07**

Ok Merci

Par **hich**, le **15/05/2011** à **20:27**

et d'après vous alors quelle est la meilleure solution ;(que dois-je faire pour corriger cette satané erreur):

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **21:07**

Relisez ma 1ère réponse

Par **hich**, le **15/05/2011** à **21:18**

Oui je sais mais dois je prendre un avocat pour que ça soit rapide car je suis en Algérie et je sais que ça va prendre des siècles bon je sais pas si je suis parano mais j'ai peur qu'il remette en cause ma nationalité pourtant c'est mon droit . ou me demande de refaire le dossier à zéro pourtant tout est clair et précis Pffff Mon frère et ma sœur sont allés maintenant et moi toujours les problèmes rnj'ai la poisse):

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **21:46**

Il faut demander la rectification au tribunal qui a émis le CNF.

Par **hich**, le **15/05/2011** à **21:55**

Oui dans mon cas c'est le service de la nationalité des Français nés et établis hors de France de Paris (30 rue du Château des Rentiers, 75647 Paris Cedex 13. Envoyez-moi une idée sur la durée de la procédure ?? rnMerci

Par **hich**, le **27/05/2011** à **23:53**

re bonjour @mimi493rnjn'ai contacté le service de la nationalité des Français nés et établis hors de France il m'a dit j'ai expliqué mon problème leur réponse en retour (qu'un certificat portant la correcte orthographe des prénoms de mon père sera rédigé prochainement et que je dois restituer rapidement l'original du certificat déjà reçu. rnEt ils m'ont dit que l'erreur portée sur mon CNF n'est pas un obstacle quant à l'obtention de la transcription de mon acte de naissance auprès du Service Central de l'Etat Civil. !!!??rnvoilà ma question rn1-es qu'il

vont m'envoyer le nouveau CNF sans la faute et lors du retrait du consulat comme j'ai eu le premier vu que j'habite en Algérie, je restituerais l'ancien?rn 2-il vont pas me le donner et je dois le faire maintenant pour avoir le nouveau après ??en sachant que la seule solution est de l'envoyer par poste et la j'ai aucune preuve que je l'ai fait si y a un problème sur le courrier ou autres ?? rn2- moi je veux faire ma transcription puis avoir mon passeport et monter à PARIS au service de la nationalité des Français nés et établis hors de France de Paris (30 rue du Château des Rentiers, 75647 Paris Cedex 13 et le déposer en MAIN PROPRE au moins j'aurais un accusé de réception. rncar sans ça je suis pas protégé en cas de perte ou alors via le consulat je pense que c'est la meilleure solution pour les deux parties .

Par **mimi493**, le **27/05/2011 à 23:59**

Vous pouvez demander votre passeport sans faire la transcription, je pense

Par **hich**, le **28/05/2011 à 17:30**

RE @mimi493rnBonjour,rnNon impossible de le faire le consulat de France en Algérie exige la transcription de l'acte de naissance pour après pouvoir faire le passeport.

Par **ombellifere**, le **26/01/2013 à 15:11**

Je vous remercie de cette piste auprès des médias...mais ma question portait précisément sur le fait de déposer ,parallèlement à un dossier déposé chez une avocate , un dossier ,le même directement à la préfecture?